

Clarification relative au séminaire du 21 mai 2026

Naoum Daher

Institut FEMTO-ST, Université Marie et Louis Pasteur, CNRS

De la physique à d'autres domaines du savoir : statut d'un programme de recherche architectonique

Résumé

À la suite du séminaire du 21 mai 2026, plusieurs documents de travail ont été mis à disposition sur le site du séminaire *Epiphymaths*. Certains d'entre eux pouvaient laisser entendre que la démarche architectonique, développée en physique, avait déjà fait l'objet d'une extension formalisée aux sciences humaines et au domaine du psychique. Le présent texte vise à préciser le statut exact de ces travaux.

La démarche architectonique est, à ce jour, développée et formalisée dans le domaine de la physique, où elle a été exposée dans plusieurs publications scientifiques et actes de congrès. Elle y constitue une méthode de reconstruction des relations entre différentes formulations analytiques d'un même domaine, en explicitant leurs conditions d'émergence, leurs domaines de validité, leurs complémentarités et leurs limites.

En revanche, son extension à d'autres domaines ne constitue pas un résultat acquis. Elle relève d'un programme de recherche exploratoire dont l'objectif est d'examiner si une démarche analogue pourrait être élaborée dans des champs caractérisés par la coexistence de cadres théoriques multiples, notamment les sciences humaines et le domaine du psychique.

Cette distinction entre un niveau de recherche établi et un niveau de recherche exploratoire est essentielle à la compréhension du programme.

1. La démarche architectonique en physique

La démarche architectonique est née de l'étude de la pluralité des formulations analytiques rencontrées en physique. Une même réalité physique peut en effet être décrite selon plusieurs perspectives, chacune possédant son domaine de pertinence et ses propres limites.

La démarche consiste à reconstruire les relations entre ces différentes perspectives au sein d'un cadre unificateur qui explicite leurs conditions d'apparition, leurs complémentarités et leurs domaines respectifs de validité.

Deux principes directeurs structurent cette approche :

- le principe (négatif) de raison suffisante, selon lequel aucune perspective particulière ne doit être considérée comme exclusive dès lors que plusieurs formulations analytiques sont possibles ;
- le principe (positif) de plénitude, selon lequel ces différentes perspectives peuvent être ordonnées au sein d'un cadre supra-analytique qui les engendre et les articule.

Dans le cadre de cette démarche, ces principes conduisent également à une dimension interne de nature éthique et esthétique : une esthétique globale, qualifiée de *sublime*, associée à l'harmonisation de la pluralité des perspectives, et une esthétique locale, qualifiée de *belle*, attachée aux formulations présentant des propriétés particulièrement remarquables. Ces caractérisations demeurent propres au cadre conceptuel de la démarche architectonique et n'ont pas, en elles-mêmes, de portée normative indépendante.

2. Un programme de recherche à deux niveaux

Le programme de recherche comporte aujourd'hui deux niveaux clairement distincts.

Le premier correspond à la démarche architectonique développée en physique, dont les fondements méthodologiques ont fait l'objet d'une formalisation et de publications scientifiques.

Le second consiste à examiner si une structuration comparable des perspectives pourrait être élaborée dans d'autres domaines du savoir. Cette extension ne constitue pas une théorie établie, mais une hypothèse de recherche dont la validité reste entièrement à déterminer.

Les documents présentés lors du séminaire du 21 mai 2026 relevaient exclusivement de cette seconde démarche. Ils avaient pour objet d'explorer la fécondité conceptuelle du cadre élaboré en physique et non de proposer une théorie déjà constituée.

3. Le domaine du psychique comme terrain d'exploration

Le domaine du psychique offre un terrain particulièrement propice à cette investigation en raison de la coexistence de nombreux cadres théoriques – psychanalyse, psychologie, neurosciences, phénoménologie, sciences cognitives, entre autres.

L'hypothèse examinée consiste à rechercher si ces différentes perspectives pourraient, elles aussi, être analysées selon une démarche architectonique analogue à celle développée en physique.

À ce stade, aucune structuration architectonique du psychique n'est établie et aucune formalisation comparable à celle de la physique n'est disponible.

Le terme **psycharchitectonique** est proposé uniquement comme désignation provisoire de cette direction de recherche. Il ne désigne ni une discipline constituée, ni une théorie établie, mais uniquement un objet d'investigation.

4. L'intelligence artificielle comme outil d'exploration

Dans ce programme, l'intelligence artificielle intervient uniquement comme instrument d'exploration.

Elle peut faciliter la comparaison de corpus théoriques, la mise en relation de concepts issus de traditions différentes et l'identification de correspondances structurelles susceptibles d'orienter la recherche.

Elle ne se substitue ni au travail théorique, ni à la validation scientifique des hypothèses proposées.

Conclusion

Le programme de recherche architectonique repose aujourd'hui sur une distinction fondamentale.

D'une part, la démarche architectonique est développée et formalisée dans le domaine de la physique, où elle constitue un résultat de recherche publié et méthodologiquement structuré.

D'autre part, son extension éventuelle aux sciences humaines et au domaine du psychique demeure une hypothèse de recherche ouverte. Son objectif n'est pas de postuler l'existence d'une architectonique générale, mais d'examiner dans quelles conditions une telle généralisation pourrait être rigoureusement formulée, ou, au contraire, d'en établir les limites.

C'est dans cette perspective qu'il convient de comprendre les documents présentés lors du séminaire du 21 mai 2026.